



Communiqué

Date: 07.09.2017

Timide amélioration des perspectives financières des administrations publiques

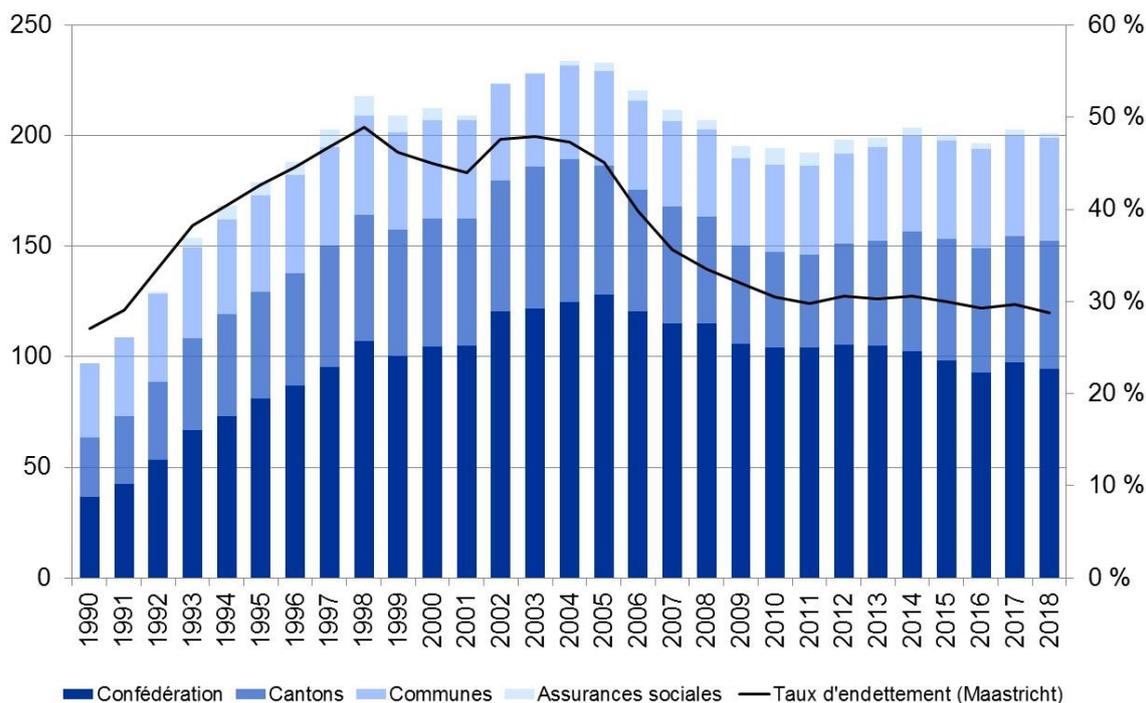
Pour la première fois depuis deux ans, les finances des administrations publiques présentent en 2015 un résultat positif, qui est principalement dû aux excédents élevés de la Confédération et des assurances sociales. Compte tenu du lent redressement conjoncturel, on peut s'attendre à ce que l'ensemble des administrations publiques enregistrent également des soldes positifs pour les années 2016 à 2018. Seuls les comptes des communes devraient rester déficitaires. Malgré cette légère amélioration, toutes les administrations publiques ne pourront pas réduire leur dette ces prochaines années, comme l'indiquent les nouveaux chiffres de la statistique financière.

Avec une quote-part de l'excédent atteignant 0,6 % du produit intérieur brut (PIB) nominal, les administrations publiques renouent avec les chiffres positifs en 2015, pour la première fois depuis deux ans. Les excédents élevés de la Confédération et des assurances sociales ont contribué de manière déterminante à ce bon résultat. Seules les communes enregistrent un solde négatif pour la septième fois consécutive.

En 2016, la hausse du chômage pèse sur le résultat des assurances sociales, d'où un excédent inférieur à celui de l'année précédente. Le résultat de la Confédération est lui aussi moins élevé qu'un an auparavant. En revanche, la situation des cantons s'améliore. La pression sur les dépenses s'atténue car les caisses de pensions à assainir ne sont plus aussi nombreuses que durant les années précédentes. Il en résulte une quote-part de l'excédent de 0,3 %.

Compte tenu du lent redressement conjoncturel, le solde de l'ensemble des administrations publiques devrait rester positif en 2017 et 2018, avec des quotes-parts de l'excédent atteignant vraisemblablement 0,3 % et 0,4 %. Tandis que les cantons enregistrent des excédents, l'embellie se fait toujours attendre du côté des communes. La situation des assurances sociales devrait se détériorer nettement à partir de 2018, avec la fin du financement additionnel de l'assurance-invalidité, et on ne prévoit donc qu'un léger excédent.

Dettes au sens de Maastricht de 1990 à 2018, en milliards de francs pour tous les sous-secteurs (échelle de gauche) et en % du PIB pour l'ensemble des administrations publiques (échelle de droite)



Malgré cette légère amélioration de la situation, toutes les administrations publiques ne pourront pas réduire leur niveau d'endettement ces prochaines années. Seules la Confédération et les assurances sociales pourront diminuer leur dette, le recul de la dette de la Confédération étant toutefois interrompu, en 2017, par la réévaluation requise des emprunts fédéraux. La progression de l'endettement des cantons et des communes devrait ralentir d'ici à la fin de la période considérée. En 2018, le taux d'endettement calculé selon les critères de Maastricht s'établira probablement à 28,8 %.

La Statistique financière de l'Administration fédérale des finances (AFF) publie pour la première fois les résultats définitifs de l'année 2015 ainsi que des résultats provisoires et des prévisions pour les années 2016 à 2018 sur la situation financière des administrations publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales). Cette publication marque l'achèvement de l'harmonisation méthodologique avec le système des comptes nationaux établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les révisions effectuées sont expliquées en détail dans une note technique¹.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la Communication de l'Administration fédérale des finances
 Tél. +41 58 465 16 06
philipp.rohr@efv.admin.ch

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Rapport succinct sur la statistique financière
- Données détaillées de la statistique financière
- Aperçu des publications concernant le budget au niveau fédéral

¹ <https://www.efv.admin.ch/efv/fr/home/themen/finanzstatistik/methoden.html>